

DEPISTAGE POUR RECUPERER LE PERMIS ?

Par fbx25150759 Postée le 10/02/2021 15:01

Actuellement sans permis depuis 7 mois suite à la suspension de celui-ci lié à une consommation de THC je voudrais donc savoir si lors de la récupération du permis un nouveau test sera effectué ? Je n'est pas consommé de THC mais j'ai quelqu'un qui a fumé près de moi et j'ai du inhaler de la fumée peut être une fois ou deux (Je ne suis même pas sûr que cela réponde positif au test). Cordialement.

Mise en ligne le 11/02/2021

Bonjour,

Lorsqu'une personne a fait l'objet d'une suspension du permis de conduire pour conduite sous influence d'alcool ou de stupéfiants, la récupération du permis à l'issue de la période de suspension peut être soumise à des tests.

Le conducteur doit être reconnu apte à la conduite par la commission médicale de la préfecture dont il dépend. Celle-ci a toute liberté pour prescrire, aux frais de la personne concernée, les examens médicaux qu'elle jugera utiles pour établir son aptitude à conduire. Cela comprend des tests de dépistage des stupéfiants (sanguins, salivaires ou urinaires).

La détection du THC dans l'organisme dépend de la fréquence de consommation et du type de prélèvement. En matière de détection, l'usage occasionnel est estimé à une consommation d'environ un joint par semaine maximum, l'usage régulier à plus d'un joint par semaine.

Dans la salive le THC est détectable 6 à 8 heures en cas d'usage occasionnel et pendant 24h (voire jusqu'à 8 jours) en cas d'usage régulier.

Un test sanguin peut détecter la présence de THC pendant quelques heures (2 à 8 heures) et jusqu'à 72 heures pour le THC COOH. Chez certains usagers chroniques et quotidiens, des traces de THC peuvent même être détectées jusqu'à 1 mois après l'arrêt de la consommation.

Dans le cadre d'un test urinaire, le THC est détectable pendant 30 à 70 jours après la dernière prise, pour un usage occasionnel, la durée moyenne de positivité du test est de 3 à 5 jours, la durée maximale d'une semaine.

Nous vous joignons ci-dessous le tableau de durée des positivités des drogues ainsi que la fiche cannabis extraite de notre site.

Sur la question de la consommation passive, à moins d'avoir fortement inhalé la fumée dans un contexte très confiné et sans aération, il est peu probable que le THC soit détectable.

Pour plus d'informations, nous sommes également joignables tous les jours de 8h à 2h au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ou par chat via notre site.

Bien cordialement

En savoir plus :

- Fiche sur le cannabis
- Dossier dépistage : tableau des durées de positivité
- Suspension, annulation et invalidation du permis de conduire